

MARQUAGE DES CHEVAUX

Le puçage des chevaux est un acte d'authentification obligatoire depuis le 1er janvier 2006. Le marquage au fer est un acte commercial de promotion laissé à l'initiative de chacun : éleveur et stud-book. Seule l'identification par puçage est obligatoire depuis le 1er janvier 2007, pour participer aux compétitions équestres, y compris aux épreuves SHF jeunes chevaux (voir règlement SHF).

Article mis en ligne le 07/02/2007.